

## **PLF 2026 : le Gouvernement impose 30 millions de rabet supplémentaire à l'audiovisuel public**

**LaScam dénonce une nouvelle étape dans la réduction des moyens alloués à l'audiovisuel public. Alors que le projet de loi de finances pour 2026 prévoyait déjà une diminution de 71 millions d'euros, après sept années de stagnation budgétaire, l'Assemblée nationale vient d'adopter le volet « recettes » du PLF sur lequel le Gouvernement a lui-même déposé, ce 20 janvier, un nouvel amendement qui retranche 30 millions d'euros supplémentaires à France Télévisions, Radio France et l'INA. Il s'agit en réalité d'un abandon assumé et irresponsable de l'audiovisuel public par le politique.**

Au total, la baisse prévue dans le PLF 2026 atteint ainsi 101 millions d'euros : la dotation globale, qui s'élevait à 3,949 milliards en 2025, sera ramenée à 3,848 milliards d'euros. France Télévisions, qui assume déjà 65,3M des 71M d'euros prévus par le Gouvernement dans sa copie initiale, se voit ajouter 15M d'euros d'économies supplémentaires en 2026. Il ne s'agit là ni d'un arbitrage budgétaire, ni d'une participation proportionnée et légitime à l'effort de réduction du déficit public. En effet, en tenant compte de l'inflation, France Télévisions coûte 20% de moins aux Français qu'il y a 10 ans. Cette coupe budgétaire, après toutes celles pratiquées de manière inopinée et au mépris des engagements de l'Etat actionnaire, mine l'audiovisuel public et menace son indépendance.

Contrairement aux autres administrations publiques, le soutien de l'Etat à l'audiovisuel public n'a pas suivi le rythme de l'inflation. Ces dernières années, sa dotation a augmenté bien moins vite que le coût de la vie. Ainsi a-t-elle augmenté de 169 M d'euros hors inflation entre 2019 et 2025. Inflation comprise (+20%), l'évolution revient à des économies de près de 583 M d'euros, soit une diminution de 13% en volume. En opposition totale avec l'augmentation moyenne de +43% des crédits alloués aux autres administrations. Dans le même temps, ses missions se sont accrues, ce qui signifie que l'audiovisuel public doit accomplir davantage avec des moyens en baisse. Aujourd'hui, les crédits alloués en France représentent péniblement la moitié de ceux alloués par l'Allemagne et ses Länder.

Par ailleurs, depuis 2022, aucun média public ne bénéficie de Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) avec l'Etat actionnaire, pourtant indispensable à l'élaboration de sa politique budgétaire et à l'anticipation de sa gestion. Pire, l'Etat actionnaire a régulièrement manqué à ses propres engagements - de l'aveu de la Cour des comptes - en amputant en cours d'année les crédits pourtant consentis en loi de finances à l'audiovisuel public. Depuis septembre 2024, près de 200 millions d'euros ont ainsi été retirés à France Télévisions, au mépris des lois de finances et des COM. De telles pratiques sont contraires au Règlement européen sur la liberté des médias (EMFA), qui fait d'un financement stable et prévisible une condition essentielle de l'indépendance de l'audiovisuel public.

Plus inquiétant, ces multiples coupes budgétaires risquent de conduire à la dissolution d'actifs stratégiques que constituent ces sociétés publiques de l'audiovisuel. D'ores et déjà, France Télévisions a annoncé au moins 3,5 millions d'euros de baisse d'investissements dans la production documentaire en 2026.

Dans un contexte de montée en puissance des tentatives d'ingérences et de déstabilisations venues de l'étranger, les moyens déployés par l'audiovisuel public dans le documentaire et le reportage,

partout sur le territoire et à l'étranger, n'ont pas d'équivalent dans le secteur. Ils permettent de mettre à la disposition de toutes et tous une information de référence fiable et gratuite. A la veille d'élections municipales et à deux ans d'une élection présidentielle, désarmer ainsi l'Etat dans la guerre de l'information qui s'annonce, ne peut que donner l'avantage à ceux qui la manipulent.

---

Contact presse :

LaScam - [presse@lascam.fr](mailto:presse@lascam.fr) - 01 56 69 64 34